**DOSSIER D’INSCRIPTION ASSOCIATION SPORTIVE HENRI GEORGES ADAM**

**2023 – 2024**

NOM : ………………………………………………………………………. Prénom : …………………………………………………….

Date de naissance : ……………/……../……….. Classe : …………………………………….

Numéro de téléphone (en cas d’urgence) : …………………………………………………………………….

Mail du responsable légal (en MAJUSCULES) : ………………………………………………………………………………………………

ACTIVITE CHOISIE (plusieurs choix possibles)

LASER RUN BASKET FOOT EN SALLE BADMINTON / TENNIS DE TABLE

HANDBALL

**Règlement (30€uros pour l’année)**

**Possibilité de régler la sortie de fin d’année dès maintenant en ajoutant 15€ au montant total, soit 45€.**

Par chèque bancaire (à l’ordre de l’AS Henri Georges Adam) et indiquer au dos le nom et prénom de l’enfant

Par carte Pass+ n°………………………………………………..

Liquide (dans une enveloppe au nom de l’élève)

Je soussigné(e) autorise mon fils, ma fille, à participer aux activités de l’association sportive du collège.

**NB :** En fonction du calendrier des matchs de handball (disponible sur le site du collège au début du mois d’octobre), les activités loisirs pourraient être annulées.

**(1) AUTORISATION DE TRANSPORT** : J’accepte que mon enfant soit transporté sur les lieux de pratique par des véhicules motorisés, accompagné par un adulte en transport en commun ou à pied selon l’éloignement.

**(1) ASSIDUITE :** J’accepte de communiquer un numéro de portable afin d’être prévenu(e) par S.M.S en cas d’absence de mon enfant à l’activité « handball ». En revanche, je ne serai pas informé(e) de l’absence de mon enfant à l’activité loisirs (multi-activités).

**(1) ASSURANCE** : J’ai pris connaissance des garanties proposées par l’assureur de l’association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l’AS

*(1) rayer les paragraphes en cas de désaccord* **Signature des parents**

**En adhérant à l’Association Sportive, vous donnez votre accord pour les trois points suivant, lors des sorties en compétition avec l’UNSS :**

**Le droit à l’image :**

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l’Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l’association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l’enfant licencié. A cet effet, l’adhésion à l’UNSS vaut acceptation de (a) la prise d’images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d’autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l’image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l’exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l’exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l’image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L’UNSS conservera l’anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et **pour une durée de 10 ans** à compter de la prise de licence.

**Le Règlement Général sur la Protection des Données :**

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l’Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l’UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L’adhésion à l’UNSS vaut autorisation pour l’association UNSS de collecter, d’enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l’UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l’UNSS tels que ses assureurs ou l’hébergeur des données de l’UNSS. Ces informations sont réservées à l’usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu’à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d’un droit d’accès, de rectification et d’effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline COURTET à l’adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l’UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

**Assurances & Règlementation :**

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s’engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d’assurances et de l’intérêt de souscrire un contrat d’assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l’exception des situations où l’auteur des violences a lui-même la qualité d’assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d’hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d’un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

**Signature des parents**